



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving
Box/Boîte de Réception des Soumissions
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti
1st Floor/1ère étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Transducteur Transducteur	
Solicitation No. - N° de l'invitation F4750-210862/A	Date 2021-10-18
Client Reference No. - N° de référence du client F4750-210862	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-045-6060	
File No. - N° de dossier MCT-1-44060 (045)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Daylight Saving Time ADT on - le 2021-11-04 Heure Avancée de l'Atlantique HAA	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacFarlane (MCT), Andrew	Buyer Id - Id de l'acheteur mct045
Telephone No. - N° de téléphone (782) 377-4248 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 566-7514
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS 343 UNIVERSITE AVE P.O.BOX 5030 MONCTON New Brunswick E1C9B6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)
1045 Main Street / 1045, rue Main
Moncton
New Bruns
E1C 1H1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 CONTENU CANADIEN	2
1.5 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	12
6.7 PAIEMENT.....	13
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	13
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.10 LOIS APPLICABLES	14
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	14
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	14
6.14 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - FAB DESTINATION ET DDP	14
ANNEXE «A» ÉNONCÉ DES BESOIN	15
ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE « C » CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	21
ANNEXE « D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	24
ANNEXE « E » LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE	25

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits

1.5 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020/05/28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
B1000T	<u>Condition du matériel - soumission</u>	2014-06-26
B3000T	<u>Produits équivalents</u>	2006-06-16
C9000T	<u>Prix</u>	2010/08/16

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

TPSGC Acquisitions, Boîte de Réception des Soumissions
1^{ère} étage, Suite 1212
100-1045, rue Main
Moncton, N.-B. E1C 1H1

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postal pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions au Nouveau-Brunswick / Île-de-Prince-Édouard (N.-B./Î.-P.-É.), l'adresse de courriel est la suivante :

Courriel : TPSGC.RARceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

numéro de télécopieur : (506) 851-6759

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 10 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

(Derived from - Provenant de: A9076T, 2007/05/25)

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

***Les soumissionnaires sont encouragés de demander des clarifications concernant les équivalences acceptable au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions.**

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des](#)

Solicitation No. - N° de l'invitation
F4750-210862
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F4750-210862

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44060

Buyer ID - Id de l'acheteur
MCT045
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 exemplaires papier)
Section II : Soumission financière (1 exemplaires papier)
Section III : Attestations (1 exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par le soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe « C »

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CUA* A0220T (2014/06/26) Évaluation du prix - soumission

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

(Derived from - Provenant de: A0069T, 2007/05/25)

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2020/07/01), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

Solicitation No. - N° de l'invitation
F4750-210862
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F4750-210862

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44060

Buyer ID - Id de l'acheteur
MCT045
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

Énoncé des travaux - contrat

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A » et la soumission technique de l'entrepreneur intitulée annexe « C », en date du _____.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020/05/28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

[4003](#) (2010-08-16), Logiciels sous licence, s'appliquent et font partie du contrat.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars, 2022.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe «A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Andrew MacFarlane
Titre : Agente d'approvisionnements
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : Sherwood Business Centre
161 St. Peters Road, 2ieme étage, unité 204

Solicitation No. - N° de l'invitation
F4750-210862
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F4750-210862

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44060

Buyer ID - Id de l'acheteur
MCT045
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Charlottetown, PE
C1A 5P7

Téléphone : (782) 377-4248
Télécopieur : (902) 566-7514
Courriel : andrew.macfarlane@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire veuillez compléter)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette

information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008/05/12), Paiement unique

6.7.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(Tel qu'indiqué à l'Annexe « D »)

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9.2 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A3060C	Attestation du contenu canadien	2008/05/12

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick**.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- les articles de la convention;
- les conditions générales [2010A](#) (2020/05/28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- les conditions générales supplémentaires [4003](#) (2010-08-16), Logiciels sous licence;
- Annexe A, Énoncé des Besoin;
- Annexe B, Base de Paiements; et
- la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.12 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010/01/11
B1501C	Appareillage électrique	2018/06/21
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances - aucune exigence particulière	2016/01/28

6.13 Règlement des différends

- Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

6.14 Instructions d'expédition - FAB Destination et DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination dans Annexe A incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES BESOIN

La section des poissons marins dans la direction des sciences au Ministère des Pêches et des Océans (MPO) dans la région du Golfe, souhaite acheter les articles suivants pour effectuer des relevés acoustiques stratifiés aléatoires de hareng sur les frayères de printemps et d'automne.

Le but de ce document est de fournir les exigences générales et spécifiques pour cet achat.

L'état des exigence concerne trois (3) éléments distincts. Chaque élément sera décrit séparément comme suit:

1. SIMRAD ES80 émetteur-récepteur WBT (ou équivalent)
2. Unités de traitement de données sans ventilateur
3. Transducteur de 120 kHz à faisceau divisé SIMRAD ES120-7C (ou équivalent)

SACC B3000T (2006-06-16). Lorsqu'il offre des produits équivalents, le soumissionnaire doit démontrer clairement que la forme, l'ajustement et la fonction des produits suggérés sont entièrement interchangeables avec l'article spécifié.

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

1. SIMRAD ES80 ÉMETTEUR-RÉCEPTEUR WBT (OU ÉQUIVALENT)

1.1 Description des biens et services

1.1.1 Contexte

La section des poissons marins dans la direction des sciences au MPO dans la région du Golfe fait l'évaluation scientifique du hareng du sud de Golfe Saint Laurent. Un élément important de cette évaluation est les relevés acoustiques. Les informations provenant de ces relevés sont intégrées dans le modèle de population et sont donc très importants pour l'évaluation de cette espèce.

Nous utilisons actuellement des émetteurs-récepteurs SIMRAD ES80 WBT et des transducteurs à faisceau divisé ES120-7C 120 kHz (7 ° x 7 °) pour nos relevés d'automne sur le hareng; les nouvelles

unités WBT doivent être directement compatibles avec ces unités existantes. Le point de branchement sur les nouvelles unités WBT doit permettre la connexion de nos transducteurs existants qui utilisent la prise de transducteur suivante: Prise de transducteur Amphenol à 12 broches (référence Kongsberg Maritime 099-133981). Pour assurer la comparabilité des données et que l'équipement s'adaptera à l'équipement de montage existant, nous devons continuer à utiliser les WBT SIMRAD ES80 (ou équivalent). Nous devons avoir la capacité de changer l'équipement d'un navire à l'autre en cas de dysfonctionnement de l'équipement ou de changement de navire.

Les unités seront utilisées sur des navires de pêche commerciale alors les systèmes doivent être faciles à utiliser avec une capacité limitée à modifier les paramètres.

Le format de collecte des données doit être compatible avec Echoview® car Echoview® est le logiciel utilisé pour analyser les données acoustiques collectées. Les données collectées par le sondeur acoustique doivent être dans un format facilement analysable par ce logiciel (par exemple . raw).

1.1.2 Information générale:

L'unité requise est composée d'un composant:

- a. émetteur-récepteur WBT pour transducteur 120 kHz à faisceau divisé.

1.2 Exigences obligatoire

1.2.1 Exigences essentielles minimales

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen de l'annexe «C» que ses produits répondent aux spécifications suivantes:

- a. Le WBT et le logiciel fourni doivent pouvoir fonctionner avec un transducteur à faisceau divisé de 120 kHz;
- b. Les données recueillies doivent pouvoir s'intégrer directement avec le logiciel tiers Echoview®;
- c. Le WBT doit être fourni avec une licence logicielle pour son utilisation;
- d. L'unité et le logiciel doivent fonctionner avec une interface utilisateur intuitive;
- e. L'unité doit pouvoir permettre à la prise de transducteur suivante de se brancher directement à l'unité: Prise de transducteur Amphenol à 12 broches (référence Kongsberg Maritime 099-133981);
- f. Les paramètres suivants doivent pouvoir être spécifiés par l'utilisateur: puissance, durée d'impulsion, intervalle ping;
- g. Les entrées de température et de salinité doivent pouvoir être spécifiées;
- h. L'unité doit avoir une connexion Ethernet pour se connecter à l'unité de processeur;
- i. L'alimentation électrique à connecter à la prise secteur doit être incluse; alimentation externe: offrant 12 à 15 Vdc, minimum 5 A;
- j. L'unité doit autoriser l'entrée GPS;
- k. L'unité doit permettre l'enregistrement des données acoustiques pour un traitement ultérieur; et
- l. L'unité doit pouvoir utiliser le «chirp» (balayage de fréquence).

1.3 Exigences de formation

Le fournisseur fournira les manuels d'utilisation et d'entretien.

2. UNITÉS DE TRAITEMENT DE DONNÉES SANS VENTILATEUR

2.1 Description des biens et services

2.1.1 Contexte

La section des poissons marins dans la direction des sciences au MPO dans la région du Golfe fait l'évaluation scientifique du hareng du sud de Golfe Saint Laurent. Un élément important de cette évaluation est les relevés acoustiques. Les informations provenant de ces relevés sont intégrées dans le modèle de population et sont donc très importants pour l'évaluation de cette espèce.

Les unités de traitement de données marines sans ventilateur sont essentiels car ils doivent être utilisés sur les bateaux de pêche en mer. L'équipement doit être connecté à un moniteur, un clavier, une souris et un émetteur-récepteur large bande, et a donc besoin des ports suivants: USB 3.0, Ethernet, HDMI et port d'affichage ou VGA pour connecter le moniteur d'ordinateur.

L'unité de traitement de données doit pouvoir enregistrer des données acoustiques directement à partir d'un WBT auquel il est connecté.

2.1.2 Information générale:

L'unité requise est composé d'un composant : (a) unités de traitement de données sans ventilateur.

2.2 Exigences obligatoire

2.2.1 Exigences essentielles minimales

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen de l'annexe «C» que ses produits répondent aux spécifications suivantes:

- a. Les unités de traitement de données ne doivent pas contenir de ventilateur, et doivent être fabriqués pour les environnements marins;
- b. L'unité doit contenir au minimum i5 CPU, 240 GB SSD, et 4GB RAM;
- c. Au minimum, l'unité doit contenir 2 x RJ45 Lan (ports de câble Ethernet), 4 x ports USB 3.0, un port HDMI, PS/2, et un port VGA ou un port d'affichage pour connecter le moniteur de l'ordinateur;
- d. La résolution minimale de la carte graphique de: 1280 x 1024 pixels; doit prendre en charge DirectX9.0c et doit être compatible avec DirectX3d et OpenGL; bande passante minimale: 1 Gb / s;
- e. Entrée d'alimentation 9-30 V CC, câblée avec un adaptateur CA externe pour une connexion directe à l'alimentation CA;
- f. L'unité doit exécuter et inclure une copie sous licence de Windows 10;
- g. L'unité doit pouvoir prendre en charge le logiciel SIMRAD ES80 actuellement requis pour l'équipement existant;
- h. L'unité doit avoir des supports de montage de cloison standard fixés pour une fixation facile de l'unité; et
- i. L'unité doit être livrée avec l'image disque dans le cas où une récupération de l'unité est nécessaire.

2.3 Exigences de formation

Le fournisseur fournira les manuels d'utilisation et d'entretien.

3. TRANSDUCTEUR DE 120 KHZ À FAISCEAU DIVISÉ SIMRAD ES120-7C, ou équivalent

3.1 Description des biens et services

3.1.1 Contexte

La section des poissons marins dans la direction des sciences au MPO dans la région du Golfe fait l'évaluation scientifique du hareng du sud de Golfe Saint Laurent. Un élément important de cette évaluation est les relevés acoustiques. Les informations provenant de ces relevés sont intégrées dans le modèle de population et sont donc très importants pour l'évaluation de cette espèce.

Nous utilisons actuellement des émetteurs-récepteurs SIMRAD ES80 WBT et des transducteurs à faisceau divisé SIMRAD ES120-7C 120 kHz (7° x 7°) pour nos relevés d'automne sur le hareng. Les unités de transducteur peuvent être montées sur le côté ou sur la coque si nécessaire. Pour assurer la comparabilité des données et que l'équipement s'adapte à l'équipement de montage existant, nous devons continuer à utiliser les transducteurs SIMRAD ES120-7C 120 kHz (ou équivalent). Nous devons avoir la capacité de changer l'équipement d'un navire à l'autre en cas de dysfonctionnement de l'équipement ou de changement de navire.

Le transducteur à faisceau divisé de 120 kHz est nécessaire car les relevés de hareng sont mieux conduits en utilisant 120 kHz. Notre technologie actuelle utilise des transducteurs à faisceau divisé de SIMRAD ES120-7C 120 kHz et notre relevé acoustique scientifique annuelle utilise également un transducteur à faisceau divisé de 120 kHz. Nous devons continuer à utiliser des transducteurs à faisceaux séparés de 120 kHz SIMRAD ES120-7C (ou équivalent) pour maintenir la cohérence à la fois avec les études historiques et entre les relevés des frayères et les données des relevés acoustiques scientifiques annuels, et nous n'accepterons pas de changement à une autre fréquence pour le transducteur.

L'option que le transducteur puisse être installé au niveau de la coque ou à côté du navire est requise puisque le système sera utilisé sur des navires de pêche commerciale et il est nécessaire de ne pas entraver les activités de pêche des navires ou monté latéralement en raison du coût des transducteurs.

3.1.2 Information générale:

L'unité requise est composé d'un composant:

- a. transducteur de 120 kHz à faisceau divisé.

3.2 EXIGENCES OBLIGATOIRE

3.2.1 Exigences essentielles minimales:

- a. Le transducteur à faisceau divisé doit fonctionner à 120 kHz;
- b. Le transducteur doit fournir un faisceau de largeur de 7° x 7°;
- c. Le transducteur doit pouvoir être monté tous les deux à la coque et monté au côté du navire;
- d. Le transducteur doit pouvoir se connecter aux unités WBT existantes à l'aide de la prise suivante: Prise de transducteur Amphenol à 12 broches (réf. Kongsberg Maritime 099-133981);
- e. La longueur du câble du transducteur inclus est de 20 m; le diamètre du câble est de 11 mm ou moins;
- f. Le transducteur doit avoir des trous de boulon sur le dessus du transducteur (pas de face de ping) pour se connecter à l'équipement de montage; le centre des trous de boulon doit être à 65 mm du centre du transducteur et il doit y avoir trois trous, également espacés;
- g. Possibilité d'avoir des entrées d'alimentation pour une gamme de puissance jusqu'à 1000W; et
- h. Le diamètre du corps du transducteur doit être de 180 mm.

3.3 Exigences de formation

Le fournisseur fournira les manuels d'utilisation et d'entretien.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F4750-210862
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F4750-210862

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44060

Buyer ID - Id de l'acheteur
MCT045
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Tous les livrables doivent être livrés au plus tard le 31 mars 2021 à:

DFO Gulf Fisheries Centre
343 ave Université
PO Box 5030
Moncton, NB E1C 9B6

Solicitation No. - N° de l'invitation
F4750-210862
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F4750-210862

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44060

Buyer ID - Id de l'acheteur
MCT045
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire **DOIT** présenter des prix ou des tarifs fermes pour la durée du contrat proposé pour tous les articles énumérés ci-après. **Une fois la section remplie, celle-ci sera considérée comme la proposition financière du soumissionnaire.**

Le soumissionnaire doit fournir des propositions en tenant compte des unités de distribution demandées. Il incombe au soumissionnaire de fournir la conversion vers l'unité de distribution requise. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée irrecevable et rejetée d'emblée.

En cas d'erreur dans le prix calculé dans la proposition du soumissionnaire, celle-ci sera corrigée au cours de l'évaluation. Toute erreur de quantité relevée dans la proposition du soumissionnaire sera corrigée afin de tenir compte des quantités précisées dans la demande de propositions (DP).

Les prix indiqués doivent demeurer fermes pendant toute la durée du contrat. Les prix **DOIVENT** comprendre **TOUS** les coûts associés à la prestation du service, y compris le dédouanement (le cas échéant), conformément à l'Énoncé des travaux (annexe A) ci-joint. La TPS, si elle s'applique, doit être indiquée séparément sur toutes les factures liées au contrat. Le paiement sera effectué conformément aux barèmes de prix suivants. Les prix doivent être en dollars canadiens.

LE CANADA ACCEPTE LES PRODUITS ÉQUIVALANTS POUR TOUS LES ÉLÉMENTS DE LIGNE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE «A» ÉNONCÉ DES BESOINS

Description de l'article	Quantité	Prix Unitaire	Prix Calculé
Fourniture de SIMRAD ES80 émetteur-récepteur WBT (ou équivalent) pour transducteur de 120 kHz à faisceau divisé conformément à l'annexe A – État des exigence i	1	_____ \$	_____ \$
Fourniture de Unités de traitement de données sans ventilateur conformément à l'annexe A – État des exigence iii	1	_____ \$	_____ \$
Fourniture de SIMRAD ES120-7C transducteur de 120 kHz à faisceau divisé (ou équivalent) conformément à l'annexe A – État des exigence iii	1	_____ \$	_____ \$
Livraison	1	_____ \$	_____ \$
		Montant total étendu	_____ \$
		Impôt (15%)	_____ \$
		Total	_____ \$

Marque / modèle (s) offert (s) _____

ANNEXE « C » CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Remarque: Les soumissionnaires sont tenus de fournir des articles de sondage et d'enquête SIMRAD ou indiquez ou des produits équivalents conformément à la norme SACC B3000T (2006-06-16). Lorsqu'il offre des produits équivalents, le soumissionnaire doit démontrer clairement que la forme, l'ajustement et la fonction des produits suggérés sont entièrement interchangeables avec l'article spécifié.

TOUS LES ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS DOIVENT ÊTRE FOURNIS EN ACCORDANCE AVEC L'ANNEXE « A ».

LORSQUE DES PRODUITS ÉQUIVALANTS SONT PROPOSÉS, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT INDIQUER UN NUMÉRO DE RÉFÉRENCE POUR LES SPÉCIFICATIONS FOURNIES À L'ÉQUIVALENCE DU PRODUIT PROPOSÉ.

	Spécifications techniques: SIMRAD ES80 émetteur-récepteur WBT (ou équivalent)	SIMRAD ES80 offert OUI/NON	Marque équivalente proposée ** Numéro de référence / page
M1	Le WBT et le logiciel fourni doivent pouvoir fonctionner avec un transducteur à faisceau divisé de 120 kHz.		
M2	Les données recueillies doivent pouvoir s'intégrer directement avec le logiciel tiers Echoview®.		
M3	Le WBT doit être fourni avec une licence logicielle pour son utilisation.		
M4	L'unité et le logiciel doivent fonctionner avec une interface utilisateur intuitive.		
M5	L'unité doit pouvoir permettre à la prise de transducteur suivante de se brancher directement à l'unité: Prise de transducteur Amphenol à 12 broches (référence Kongsberg Maritime 099-133981).		
M6	Les paramètres suivants doivent pouvoir être spécifiés par l'utilisateur: puissance, durée d'impulsion, intervalle ping.		
M7	Les entrées de température et de salinité doivent pouvoir être spécifiées.		
M8	L'unité doit avoir une connexion Ethernet pour se connecter à l'unité de processeur.		
M9	L'alimentation électrique à connecter à la prise secteur doit être incluse; alimentation externe: offrant 12 à 15 Vdc, minimum 5 A.		
M10	L'unité doit autoriser l'entrée GPS.		
M11	L'unité doit permettre l'enregistrement des données acoustiques pour un traitement ultérieur.		
M12	L'unité doit pouvoir utiliser le «chirp» (balayage de fréquence)		

	Spécifications techniques:	Remplis/ non remplis	Numéro de référence / page
	Unités de traitement de données sans ventilateur		
M1	Les unités de traitement de données ne doivent pas contenir de ventilateur, et doivent être fabriqués pour les environnements marins.		
M2	L'unité doit contenir au minimum i5 CPU, 240 GB SSD, et 4GB RAM.		
M3	Au minimum, l'unité doit contenir 2 x RJ45 Lan (ports de câble Ethernet), 4 x ports USB 3.0, un port HDMI, PS/2, et un port VGA ou un port d'affichage pour connecter le moniteur de l'ordinateur.		
M4	La résolution minimale de la carte graphique de: 1280 x 1024 pixels; doit prendre en charge DirectX9.0c et doit être compatible avec Direct3d et OpenGL; bande passante minimale: 1 Gb / s		
M5	Entrée d'alimentation 9-30 V CC, câblée avec un adaptateur CA externe pour une connexion directe à l'alimentation CA.		
M6	L'unité doit exécuter et inclure une copie sous licence de Windows 10.		
M7	L'unité doit pouvoir prendre en charge le logiciel SIMRAD ES80 actuellement requis pour l'équipement existant.		
M8	L'unité doit être facile à utiliser.		
M9	L'unité doit avoir des supports de montage de cloison standard fixés pour une fixation facile de l'unité.		
M10	L'unité doit être livrée avec l'image disque dans le cas où une récupération de l'unité est nécessaire.		

	Spécifications techniques: Transducteur de 120 kHz à faisceau divisé SIMRAD ES120-7C (ou équivalent)	SIMRAD ES120-7C offert OUI/NON	Marque équivalente proposée ** Numéro de référence / page
M1	Le transducteur à faisceau divisé doit fonctionner à 120 kHz.		
M2	Le transducteur doit fournir un faisceau de largeur de 7° x 7°.		
M3	Le transducteur doit pouvoir être monté tous les deux à la coque et monté au côté du navire.		
M4	Le transducteur doit pouvoir se connecter aux unités WBT existantes à l'aide de la prise suivante: Prise de transducteur Amphenol à 12 broches (réf. Kongsberg Maritime 099-133981).		
M5	La longueur du câble du transducteur inclus est de 20 m; le diamètre du câble est de 11 mm ou moins.		
M6	Le transducteur doit avoir des trous de boulon sur le dessus du transducteur (pas de face de ping) pour se connecter à l'équipement de montage; le centre des trous de boulon doit être à 65 mm du centre du transducteur et il doit y avoir trois trous, également espacés.		
M7	Possibilité d'avoir des entrées d'alimentation pour une gamme de puissance jusqu'à 1000W.		
M8	Le diamètre du corps du transducteur doit être de 180 mm.		

Solicitation No. - N° de l'invitation
F4750-210862
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F4750-210862

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44060

Buyer ID - Id de l'acheteur
MCT045
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

